

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.africa-union.org

SC6371

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingtième session ordinaire

23 - 27 janvier 2012

Addis-Abeba (Éthiopie)

EX.CL/690(XX)

Original : Anglais

**RAPPORT DE LA 7^{EME} CONFERENCE DES MINISTRES DE L'UNION
AFRICAIN EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
9-14 MAI 2011, NAIROBI (KENYA)**

**Rapport de la 7^{ème} Conférence des Ministres de l'Union africaine
en charge de la fonction publique, 9-14 mai 2011, Nairobi (Kenya),**

1. La septième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine des Ministres de la Fonction publique s'est tenue les 13 et 14 mai 2011 à Nairobi (Kenya). Ont participé à la réunion, les Ministres de la Fonction/Service public et les représentants des Etats membres de l'Union africaine. La liste complète des participants est jointe en annexe au présent rapport.

DISCOURS D'OUVERTURE

Allocution de bienvenue de S.E. Dalmas Otieno Anyango, EGH, MP, et Président de la sixième Conférence des Ministres africains de la Fonction publique, Kenya.

2. S.E. M. Anyango a indiqué que la présence des Etats membres à cette conférence dénote de leur engagement à la vision et aux aspirations du Programme ministériel, et à la cause de la promotion de la fourniture rationnelle et efficace des services dans le secteur public dans le continent. Il s'est félicité de l'assistance continue et dynamique des membres du Bureau et de la Commission de l'UA au Programme ministériel, et a expliqué que la vision du Programme ministériel est de renforcer les capacités des Etats pour le développement en Afrique. Il a indiqué que la Conférence ministérielle offre aux Etats membres et aux autres parties prenantes une plate-forme de consultation et de prise de décisions pour évaluer le processus de transformation qui se déroule aux niveaux mondial et national au sein de l'Administration publique et prendre des initiatives collectives et individuelles. Ce sont ces consultations collectives qui ont abouti à la Charte africaine sur les valeurs et les principes de la fonction publique et de l'administration, qui constitue le cadre sur lequel reposeront les futures activités de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique.

3. S.E. M. Anyango a, pour conclure, mis l'accent sur les documents et les rapports à adopter par la Conférence ministérielle. Il a également exhorté les ministres à adopter ces documents et à solliciter l'appui des Communautés économiques régionales (CER), des institutions spécialisées et des partenaires à cet effet.

Déclaration de S.E. M. Erastus Mwencha, Vice-président de la Commission de l'Union africaine

4. S.E. M. Mwencha a déclaré que la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique dénote de l'engagement des Etats membres de l'UA à élaborer des normes rationnelles et efficaces au niveau continental afin de guider les efforts des Etats membres. Il a indiqué que la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique est une plate-forme pour le dialogue et l'interaction, et est le défenseur du changement à travers le plaidoyer pour le renforcement des normes. Il a déclaré que l'adoption de la Charte, ouvre une nouvelle phase dans la mise en œuvre du Programme de gouvernance de l'Union africaine et incite la Commission de l'Union africaine à renforcer ses capacités.

5. S.E. M. Mwencha, a insisté sur l'importance de cette conférence tout en soulignant la nécessité de s'assurer de sa réussite. À cette fin, il a exhorté tous les ministres et leurs collaborateurs à respecter leur engagement dans l'intérêt commun de l'initiative de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique et du Programme de l'Union africaine en général.

Allocution de l'invité d'honneur, S.E. M. Raila Odinga Amolo, EGH, MP, Premier Ministre de la République du Kenya.

6. S.E. M. Odinga a déclaré que la réunion était opportune en raison des défis auxquels le continent est confronté. Il a souligné que le phénomène positif du réseau mondial de la socialisation permet d'autonomiser les citoyens. Cependant, le manque d'incitations a entraîné la fuite des cerveaux. Il a également déclaré qu'il n'existerait de véritable démocratie et de fonction publique rationnelle et efficace que si l'Afrique trouvait une solution au problème de gouvernance. Il a indiqué qu'il fallait identifier des approches alternatives à la rénovation et à la reconstruction de l'Etat et du secteur public africains ainsi qu'à la création d'institutions dynamiques et souples qui donneraient de la crédibilité à leurs représentants et à leur appui aux politiques gouvernementales.

7. Tout en se félicitant de l'adoption de la Charte, S.E. M. Odinga a exhorté les Etats membres à la ratifier, à s'en approprier et à la mettre en œuvre, parce qu'elle représente un outil de base juridique essentiel et constitue le principal instrument capable de réformer les services publics en Afrique, tout en offrant une approche stratégique nationale fiable axée sur le citoyen.

ELECTION DU BUREAU

8. Le Bureau de la septième session ordinaire de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique est constitué comme suit:

- Président: Kenya
- 1^{er} Vice-président: Algérie
- 2^e Vice-président: Ghana
- 3^e Vice-président: Tchad
- Rapporteur: Zambie

DECLARATION D'ACCEPTATION DU PRESIDENT DU BUREAU

9. Le Président a indiqué que la septième session ordinaire de la Conférence portera essentiellement sur la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Charte et la participation de tous les partenaires concernés et l'utilisation des TIC en Afrique pour renforcer les capacités des Etats. La 7^{ème} Conférence accordera également la priorité à la collaboration avec toutes les parties prenantes, les services et ministères concernés de l'Etat, tout en nouant des liens avec les partenaires et les autres organisations et institutions spécialisées.

PRESENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10. L'ordre du jour a été présenté et adopté sans amendement (Annexe B).

Rapport du Président de la sixième session de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique

11. Le rapport fait état des activités, des réalisations, des défis ainsi que des futurs domaines d'activités de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique, (Annexe C). Au cours de la sixième Conférence des Ministres africains de la Fonction publique, cinq (5) Bureaux et six (6) réunions des Champions services ont été tenus. Le Président a indiqué qu'en essayant d'institutionnaliser l'administration de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique, les rôles et responsabilités du leadership et de gestion de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique ont été définis. Pour améliorer la participation et l'exercice du leadership, la sixième Conférence des Ministres africains de la Fonction publique a redéfini le concept des Champions services. Comme conséquence de cette re-conceptualisation, le nombre de Champions services est passé de cinq (5) pays à quinze (15) dont onze (11) qui participent activement au programme. Le Président a indiqué également que la sixième Conférence des Ministres africains de la Fonction publique a pu obtenir la participation et le leadership de la région d'Afrique centrale au Bureau par l'élection du Tchad. Le Gabon, la Guinée équatoriale et la République du Congo sont devenus Champions et co-Champions services. Après la suspension de la Guinée comme 3^{ème} Vice-président, et sur consultation, le Ghana a été élu pour remplacer la Guinée.

12. En ce qui concerne le travail de fond de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique, les résultats suivants ont été obtenus : les Guides de gestion ont été mis au point ; le Plan de mise en œuvre du Programme (PIP) du Président a été adopté; les domaines thématiques des six piliers de la stratégie à long terme ont été identifiés, et le Cadre de mise en œuvre de la Stratégie à long terme a été élaboré. Par ailleurs, la Journée africaine de la fonction publique de 2009 a été organisée en Tanzanie et le prix de la Journée panafricaine de la fonction publique lancé.

13. La sixième Conférence des Ministres africains de la Fonction publique, a pu obtenir des ressources auprès du PNUD par le biais de son Bureau régional pour l'Afrique et le Gouvernement du Kenya. Par ailleurs, certains Champions services ont contribué au Programme ministériel en organisant des manifestations sur la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique, en finançant des activités et en participant aux événements de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique. Certains Champions services ont renforcé les capacités techniques du Bureau en lui fournissant des experts.

14. La sixième Conférence des Ministres africains de la Fonction publique a également mis au point un Cadre pour la modernisation et la transformation du service public africain (Charte). Ce cadre constitue la Charte et la Stratégie à long terme.

15. La non-participation de la région d'Afrique centrale, le manque de secrétariat permanent, la faible participation des États membres et l'intégration des CER ont été identifiés comme des défis qui se posent à la sixième Conférence des Ministres africains de la Fonction publique.

16. La mise en œuvre de la Charte et de la Stratégie à long terme a été proposée comme le futur objectif des programmes de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique. Au niveau continental, la Commission de l'UA doit accorder la priorité à la création d'un secrétariat permanent, la vulgarisation de la Charte et la facilitation de sa ratification par les États membres. La Commission de l'UA doit coordonner les efforts visant à mobiliser des ressources à l'appui de la mise en œuvre de la charte par les États membres. Les États membres et les CER doivent également encourager et faciliter la signature, la ratification, l'appropriation et la mise en œuvre de la Charte.

PRESENTATION DU RAPPORT DES EXPERTS

17. Le rapport a été présenté par l'Ambassadeur Emile Ognimba, Directeur des Affaires politiques de la Commission de l'Union africaine (Annexe C), qui a indiqué que l'objectif de la réunion d'experts était de valider un certain nombre de documents à présenter, pour examen et adoption, à la Conférence ministérielle. Il a indiqué que les experts ont souligné que même si la mise en œuvre de la Charte relève de la responsabilité première et souveraine des États membres, la facilitation de sa mise en œuvre dépend d'un partenariat consenti entre les États membres, la Commission de l'UA, les CER, le PNUD, la société civile et autres parties prenantes concernées en fonction de leur mandat différencié. Les experts ont souligné que la valeur ajoutée de la Charte réside dans sa ratification et sa mise en œuvre, sa signature étant l'étape primordiale.

18. Les experts ont, entre autres, recommandé l'adoption des documents suivants par la Conférence ministérielle: le Cadre de mise en œuvre pour la Stratégie à long terme ; le Guide de gestion et de développement du leadership ; la Planification des ressources humaines et l'Architecture stratégique dans le guide de la fonction publique; le Guide de la gestion et de l'évaluation des performances, notamment le Guide du suivi et de l'évaluation; le Règlement intérieur et les Statuts de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique; le projet de Déclaration et de Résolutions de la Conférence des Ministres ;et la signature, la ratification, l'appropriation et la mise en œuvre rapides de la Charte et ont demandé à la Commission de l'Union africaine et à la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique, d'élaborer un plan d'action pour sa diffusion et sa vulgarisation.

Débat sur le thème

19. En approuvant le rapport, certains États membres ont réitéré leur engagement à participer au processus de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique comme Champions services et co-Champions services: Le Rwanda a exprimé son désir d'être Champion service des thèmes des TIC, du renforcement des capacités et de la gestion des performances; la République du Congo comme co-Champion

service de la vulgarisation de la Charte et des TIC; la Guinée équatoriale de la planification des ressources humaines et de l'Architecture stratégique et le Gabon du renforcement des capacités des services publics en Afrique.

20. Certains Etats membres ont fait remarquer que la Charte reflète leur programme de réformes et se sont engagés à la signer à la fin de la procédure requise, tel que décrété dans leurs pays respectifs. D'autres ont indiqué que même s'il existe des domaines de divergence entre la Charte et leur programme de réformes, la Charte dans son intégralité pourrait appuyer et compléter leurs efforts de réforme. La nécessité d'une responsabilité partagée pour une plus large diffusion de la Charte a été soulignée. Le site web de l'Union africaine a été identifié comme moyen de diffusion plus vaste de la Charte.

21. Il a été recommandé qu'au cours du 17e Sommet de l'UA, qui devait se tenir à Malabo en Guinée équatoriale, le Président de la septième session ordinaire Conférence des Ministres africains de la Fonction publique, en collaboration avec la Commission de l'UA organiserait une cérémonie de signature de la Charte. Les Etats membres ont été encouragés à donner pouvoirs à leur représentation permanente auprès de l'Union africaine pour signer la Charte. Un consensus a été dégagé selon lequel aucun changement de fond ne pouvait être apporté à la Charte, étant donné qu'elle avait été adoptée par la Conférence de l'Union africaine. Toutefois, il a été indiqué qu'il fallait améliorer la traduction et harmoniser les versions, notamment dans la version portugaise (le Mozambique ayant proposé son assistance). Il a été souligné que l'accent devait être mis sur la vulgarisation, la signature, la ratification et la mise en œuvre de la Charte.

22. La Commission de l'UA s'est engagée à procéder à une diffusion plus vaste et rapide de ces documents, dans toutes les langues de l'Union, pour examen, et à consulter le Département Paix et Sécurité sur sa participation au domaine thématique de la reconstruction et du développement post-conflit.

23. Il a été recommandé que le Statut et le Règlement intérieur de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique soient fusionnés sans modifier le contenu des deux documents. Le nouveau document serait intitulé : Règles, procédures et organisation de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique. Ce document sera adopté par le prochain Bureau. Il a été indiqué que même si les deux documents institutionnalisent les activités, le processus d'intégration de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique dans la structure et le processus de l'UA (en tant que Comité technique spécialisé) ne devrait pas être retardé.

24. Les participants à la réunion ont examiné la situation en Somalie et salué les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple Somaliens, pour y faire face. Ils ont encouragé la Somalie à prendre contact avec la Commission de l'UA pour envisager les voies et moyens de l'aider à remanier et à réformer sa fonction publique, dans le cadre de l'engagement actuel de l'UA avec le pays.

EXPOSE SUR LES DOMAINES THEMATIQUES DE LA JOURNEE AFRICAINE DE LA FONCTION PUBLIQUE

25. La République de Tanzanie, en tant que Champion service du domaine thématique de la «Journée africaine de la fonction publique» a fait état des mesures prises dans le cadre de la préparation de la célébration de la Biennale continentale africaine de la fonction publique. Elle a indiqué que des lettres d'invitation ont été adressées à l'UA et aux États membres et qu'un cadre pour l'événement a été établi, notamment un Comité directeur composé de l'UNDESA, de la Commission de l'UA, du Secrétariat de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique, de la Tanzanie, de la Namibie et du Ghana. Ce Comité directeur devrait se réunir le 15 mai 2011 pour examiner, entre autres, les principes de la décision et autres détails concernant la participation à cet événement.

26. Le thème de la célébration conjointe est le suivant : « Leadership transformatif dans l'Administration publique et Innovation dans la gouvernance: Vers la création d'une vie meilleure pour tous». Les célébrations consisteront en: un Forum conjoint Nations Unies-Fonction publique africaine, comprenant des séances plénières pour débattre de questions, défis et tendances émergents en matière de gouvernance publique; des Ateliers/Réunions parallèles spéciales sur le renforcement des capacités, accompagnés de l'analyse et de l'examen minutieux d'un certain nombre d'importants domaines de gouvernance publique; une Table ronde ministérielle ; un Panel sur le dialogue intergénérationnel et la présentation de la Déclaration finale (avec les contributions de tous les coordonnateurs de l'Atelier); Expositions et Prix d'Innovation de la fonction publique des Nations Unies, Expositions et prix de la Journée de la fonction publique africaine.

27. Les sujets à examiner sont, entre autres : La Stratégie à long terme; le développement du leadership africain concernant les questions fondamentales et les perspectives d'avenir, la Charte, les défis et les tendances dans la réalisation des OMD; la promotion de la création des richesses en Afrique et l'importance de reconnaître officiellement les droits de propriété des habitants des bidonvilles pour le développement socio- économique en Afrique. Il a été souligné que lors des ateliers sur le renforcement des capacités, les Etats membres de l'UA pourront participer aux ateliers de leur choix et discuter des thèmes de l'atelier dans le contexte africain.

28. En ce qui concerne les Prix et les Expositions de la Journée continentale africaine de la fonction publique, les sous-thèmes sont les suivants: La Charte: unique instrument de promotion des prestations de services ; et les Innovations continues dans les services publics: les TIC en tant que catalyseur pour promouvoir le gouvernement en ligne. Les Expositions auront lieu du 20 au 23 juin 2011, ensuite le meilleur pavillon recevra un prix. Lors de la présentation, les États membres de l'UA devront mettre en évidence les innovations et les stratégies susceptibles de transformer leurs services publics et administration conformément à la Charte des valeurs et des principes de la fonction publique et de l'administration, et la manière dont ils utilisent les TIC pour améliorer l'accès et la qualité de service aux citoyens. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie fournira des stands aux pays membres de l'UA désireux

de participer à des expositions pour présenter les innovations en matière de gouvernance et de prestation de services publics.

EXPOSE SUR L'AAPSIA

29. Des prix ont été décernés aux finalistes des différentes catégories de l'AAPSIA 2011.

DECLARATIONS D'ENGAGEMENT

30. **Le Programme des Nations Unies pour le développement** : a réaffirmé son engagement à collaborer avec la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique et la Commission de l'UA sur la base des priorités identifiées, à savoir la ratification, l'appropriation et la mise en œuvre de la Charte, le renforcement des capacités de gestion des Institutions de développement, l'appui au programme ministérielle de lutte contre la corruption, les TIC et la prestation de services publics, la reconstruction des capacités des services publics dans les pays sortant d'un conflit, la production et diffusion du savoir et la mise en œuvre de la Stratégie à long terme. Fait encore plus important, le PNUD par son programme d'aide au pays, continuera à renforcer les capacités des États membres de l'UA.

31. **Le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies** : s'engage à collaborer avec la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique et le Réseau des ressources humaines pour promouvoir et inculquer les bonnes valeurs et les bons principes dans le service public; le renforcement des capacités des gestionnaires des ressources humaines, et la Journée Afrique-Nations Unies de la Fonction publique.

32. **La Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique**: s'engage à continuer de soutenir le programme de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique. À cet égard, la CEA soutient fermement: la vulgarisation, la ratification et l'appropriation de la Charte de la fonction publique et apporte son assistance technique à la Commission de l'UA ainsi qu'aux Champions services, dans le domaine notamment de lutte contre la corruption, de la reconstruction post-conflit, et des TIC.

33. **L'Association pour la gestion et l'Administration publique**: a exprimé son intention de soutenir la mise en œuvre des programmes de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique ainsi que la Charte de la fonction publique par la production du savoir et le partage d'expériences et de formation. Elle a, pour conclure, invité la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique à participer à la Table ronde annuelle de l'AAPAM prévue en octobre 2011 à Lilongwe (Malawi). Elle a indiqué que la table ronde AAPAM prévoit une session ministérielle spéciale pour les Ministres de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique, au cours de laquelle ils pourront échanger leurs expériences et donner leur avis à l'AAPAM sur l'établissement d'un partenariat renforcé entre les deux institutions.

34. **L'Institut de l'Administration publique du Canada:** s'engage à poursuivre son soutien à la Commission de l'UA et au programme de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique.

35. **La Fondation pour le renforcement des capacités africaines:** s'engage à soutenir la mise en œuvre de la Charte, par l'amélioration des indicateurs de performance du suivi, de l'évaluation et de l'harmonisation des politiques. Elle s'est également proposée d'aider dans la collecte d'informations dans certains domaines thématiques, dont l'élaboration de programmes de leadership au Togo, au Burundi, au Kenya et en Algérie, tout en soutenant la mise en œuvre de la Charte en fonction des demandes des pays.

CÉRÉMONIE DE SIGNATURE DE LA CHARTE

36. Les États membres suivants ont signé la Charte: Burundi, République du Congo, Gambie, Ghana, Kenya, Mozambique, Namibie et Zambie.

DISCOURS DE CLOTURE

37. S.E. Mme Julia Dolly Joiner a prononcé le discours de clôture. Elle a fait état des progrès réalisés par la 6^{ème} Conférence des Ministres africains de la Fonction publique, et salué le leadership du Kenya, Champion service, ainsi que les efforts déployés par les États Membres pour parvenir à des résultats. Elle a expliqué que l'adoption de la Charte figure au nombre de ces réalisations essentielles. Elle a félicité l'Algérie pour le leadership dont elle a fait montre dans la mise au point de la Charte. Elle a souligné que les travaux et les engagements de la septième Conférence des Ministres africains de la Fonction publique ont été couronnés de succès, l'indicateur clé de réussite étant la signature de la Charte par huit États membres. Elle a sollicité le soutien des États membres et des parties prenantes concernées afin de garantir la signature et la ratification le plus tôt possible de la Charte par un plus grand nombre d'États membres et pour veiller surtout à ce que la Charte soit ratifiée, intégrée et mise en œuvre au niveau national, car ce n'est qu'à ce prix qu'elle trouvera une expression concrète dans la vie des populations auxquelles elle est destinée. Elle a, pour conclure, indiqué que les résultats de la septième session ordinaire de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique seront soumis à l'attention des Chefs d'État et de gouvernement, lors de leur prochaine session (17^{ème} Conférence de l'Union africaine).

EX.CL/690(XX)
Annexe

DECLARATION

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia

P. O. Box 3243

Telephone: 5517 700

Fax: 5517844

Website: www.africa-union.org

SC6372

**SEPTIEME SESSION DE LA CONFERENCE
DES MINISTRES AFRICAINS
DE LA FONCTION PUBLIQUE
9 – 14 MAI 2011
NAIROBI (KENYA)**

DECLARATION

Nous, Ministres africains de la fonction publique, réunis au Centre international de conférences Kenyatta, à Nairobi (Kenya), à la septième session de la Conférence des Ministres africains de la fonction publique (CAMPS), tenue du 9 au 14 mai 2011, et après avoir examiné le thème consacré à cette Conférence, à savoir «Vers une prestation de service efficace et efficiente»;

Rappelant la Décision [Assembly/AU/Dec.337 (XVI)] portant adoption de la Charte africaine sur les Valeurs et Principes de la Fonction publique et de l'Administration en Afrique et **demandant** sa vulgarisation et sa ratification ;

Reconnaissant que la Charte est un instrument essentiel pour orienter la transformation de la fonction publique africaine et la consolidation du processus de réforme de la gouvernance en Afrique;

Notant que l'Afrique a réalisé des progrès notables dans la prestation de services et que le renforcement des capacités de la fonction publique africaine est un processus continu qui, pour être viable, nécessite la participation active de toutes les parties prenantes;

Reconnaissant le rôle des Communautés économiques régionales, des partenaires au développement, des institutions de recherche et de la société civile, dans la promotion du renforcement des capacités et la nécessité d'obtenir et de promouvoir leur participation au processus de vulgarisation et d'appropriation de la Charte;

Conscients du fait que l'Afrique reste confrontée à de nombreux défis dans la promotion, la ratification et l'appropriation des instruments de valeurs partagées et reconnaissant qu'il existe de nombreux obstacles à surmonter dans le cadre de la promotion de la prestation de services efficace et efficiente.

Décidés à faciliter la ratification de la Charte, et à assurer la prestation efficace et efficiente des services aux populations et à promouvoir le progrès économique ainsi qu'une culture de bonne gouvernance;

Ayant examiné le rapport du Président et celui des débats des experts sur les documents suivants: Cadre de mise en œuvre de la Stratégie à long terme; Guide de perfectionnement du leadership et des cadres ; Guide de la planification stratégique et de l'architecture des ressources humaines dans la fonction publique; guide de gestion d'évaluation et de suivi des performances; Règlement intérieur et Statuts de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique ;

Déclarons ce qui suit:

Approuvons le rapport du Président du Bureau;

Mettons tout en œuvre pour signer, ratifier, nous approprier et appliquer la Charte.

Demandons également à la Commission de l'Union africaine d'élaborer un plan d'action pour diffuser et vulgariser la Charte ;

Demandons également à la Commission de l'Union africaine, d'établir, en collaboration avec les Communautés économiques régionales, les modalités de collaboration et de coopération en matière d'administration et de fonction publique;

Adoptons les documents suivants: Cadre de mise en œuvre de la Stratégie à long terme; Guide de perfectionnement du leadership et des cadres; Guide de la planification stratégique et de l'architecture des ressources humaines dans la fonction publique; Guide de gestion d'évaluation et de suivi des performances; et demandons leur alignement sur les stratégies de réforme du secteur de la Fonction publique nationale des Etats membres ;

Prenons note du projet de Règlement intérieur et des Statuts de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique soumis au Bureau et de la Commission de l'Union africaine, pour examen;

Lançons un appel aux partenaires au développement et autres parties prenantes concernées qu'ils se concertent avec les États membres, l'Union africaine et les Communautés économiques régionales pour mettre en œuvre leurs activités et priorités et les harmonisent avec la Stratégie à long terme;

Demandons à la Commission de l'Union africaine de mobiliser des ressources pour aider les États membres à mettre en œuvre la Stratégie à long terme;

Réaffirmons notre engagement à intégrer les activités de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique dans les processus et structures de l'UA et à institutionnaliser le Secrétariat de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique;

Accueillons favorablement l'offre de la République-Unie de Tanzanie d'accueillir la deuxième Journée commémorative Bisannuelle continentale africaine de la Fonction publique et **Invitons** les Etats africains membres de l'Union à prendre part aux activités commémoratives, notamment aux expositions ;

Nous félicitons du travail accompli par les chantres de la Fonction publique et **invitons** davantage de pays à participer à cette initiative;

Félicitons le 6^{ème} Bureau pour la compétence dont il a fait montre et les conseils fournis pour orienter les activités de la Conférence des Ministres africains de la Fonction publique ainsi que les membres du nouveau Bureau ;

Nous félicitons de l'assistance fournie par le PNUD et d'autres partenaires et les invitons instamment à soutenir le processus de vulgarisation de la Charte et la mise en œuvre de la Stratégie à long terme;

Exprimons nos remerciements au Gouvernement et au peuple Kenyans pour avoir accueilli la septième Conférence des Ministres africains de la Fonction publique et pour leur hospitalité.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2012

Report of the 7th Au conference of ministers in-charge of public service, Nairobi, Kenya, 9 -14 May 2011

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4123>

Downloaded from African Union Common Repository